



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Title - Sujet RISO - Vessel Vibration Testing	
Solicitation No. - N° de l'invitation MA021-190004/A	Date 2019-07-18
Client Reference No. - N° de référence du client MA021-19-0004	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier HAL-9-83010 (219)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-219-10723	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2019-06-24	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-07-25	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Richard, Linda K.	Buyer Id - Id de l'acheteur hal219
Telephone No. - N° de téléphone (902) 402-9059 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	Yes - Oui <input type="checkbox"/>	No - Non <input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

La modification 002 vise à indiquer ce qui suit:

Question 1 : L'ANNEXE « B », à la page 20 du document de demande de soumissions :

« Les appels de service : Prix d'appel de service est un prix ferme tout compris pour chaque personne qui répond à une demande de service et il comprend, sans toutefois s'y limiter : tous les frais de déplacement, les profits, les frais généraux, la main-d'œuvre directe, les outils et l'équipement pour exécuter la première heure de travail productif sur place pour un représentant de service. »

Avons-nous profiter à un taux fixe pour inclure tous les éléments indiqués ci-dessous? :

- a) un taux horaire le temps de déplacement (temps de déplacement actuel responsable est de moins de notre temps de travail responsable, dans l'OCIR ce serait le même coût comme le taux de travail);
- b) Frais de voyage pour le kilométrage (\$ /km);
- c) dépenses, comme les hôtels ou les aliments; et,
- d) un taux horaire pour faire le dossier ou l'analyse des vibrations et de produire les rapports exigés.

Il n'y a aucune place pour inclure ces frais d'exploitation dans les tableaux A, B ou C sur les pages 21 et 22.

Réponse 1 : Le fournisseur a interprété l'énoncé correctement. L'OCIR demande un taux horaires de main-d'œuvre qui inclut tous les coûts engagés par l'entrepreneur. Par exemple, il n'y a aucun frais de main-d'œuvre distinct pour le temps qu'il faut à l'entrepreneur de voyager du bureau à domicile sur les lieux de travail et tous les frais d'exploitation doivent être inclus dans le taux horaire fixe.

Question 2 : Dans l'énoncé des travaux de l'appel d'urgence a été défini comme suit : Les appels d'urgence sont définis comme étant au plus tard huit (8) heures après avoir téléphoné à la demande d'un représentant de Marine Atlantique. Il n'est pas possible pour la majorité des entreprises à apprendre à mentionné endroits sur un court préavis (8 heures). Par conséquent, serait-il possible de modifier la définition de l'appel d'urgence à lire « entre 24 à 48 heures » vice « au plus tard huit (8) heures »?

Réponse 2 : Non, l'appel d'urgence définition doit demeurer « au plus tard huit (8) heures après avoir reçu une demande par téléphone à partir d'une Marine Atlantique représentant.

Question 3 : Serait-il possible de reporter la date de clôture de cette demande de soumissions du 25 juillet 2019, le 1er août 2019?

Réponse 3 : Une prolongation de la date de clôture de la présente demande de soumissions ne sera pas possible en ce moment.

Toutes les autres conditions demeurent inchangées.